

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 juillet 2023, d'agréer la constitution d'une société d'investissement à capital variable dénommée «**SICAV CAPITALISATION PLUS**», promue à l'initiative de la société de Bourse de Tunisie (SBT)- Intermédiaire en Bourse et la Banque de Tunisie ayant les caractéristiques suivantes :

SICAV CAPITALISATION PLUS

Siège Social : Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

Catégorie	: SICAV obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Capital initial	: 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 50- 2023 du 13 juillet 2023
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Dépositaire	: Banque de Tunisie
Gestionnaire administratif et comptable	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Distributeur	: Banque de Tunisie

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 juillet 2023, d'agréer la constitution du fonds commun de placement «**FCP PROSPER + CEA**», promu à l'initiative de la BTK CONSEIL - Intermédiaire en Bourse et la BANQUE TUNISO KOWEITIENNE ayant les caractéristiques suivantes :